



**Commune de Montanaire**

BUREAU DU CONSEIL

**Conseil Communal du 19 juin 2013**

**EXTRAIT DE PV**

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide

- ✦ De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2013-2016 à 17.6 mios et de fixer le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties à 2.6 mios

Le Président  
Didier Roulin

La Secrétaire  
Lydiane Gilliéron